REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de COULOUNIEIX-CHAMIER **Département de la Dordogne**

ARRETE MUNICIPAL n° 2026/175

CHAUSSEE RETRECIE
DEMENAGEMENT
24 rue Louis Blériot

Le Maire de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment l'arrêté du 06 novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du livre 1-8ème partie signalisation temporaire,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée par Les Déménageurs Bretons domiciliés Rue de l'Industrie 19 360 MALEMORT,

Considérant qu'il convient de prendre certaines mesures afin d'assurer la sécurité publique pour effectuer un déménagement au 24 rue Louis Blériot, en cette commune,

ARRETE

ARTICLE 1er : Les 16 et 17 juin 2026, la chaussée sera rétrécie le temps du déménagement.

ARTICLE 2 : La fourniture, la pose, et la maintenance y compris en dehors des heures d'intervention sur le chantier et la dépose de la signalisation réglementaire seront effectuées par les soins de la personne chargée du déménagement et sous son entière responsabilité. Pendant les périodes d'inactivité du déménagement, les conditions optimums de circulation devront être prévues.

ARTICLE 3 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du déménagement.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de COULOUNIEIX-CHAMIERS.

Sont destinataires d'une ampliation pour information :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Polices Urbaines
- Monsieur le Directeur Départemental des Services des Incendies et Secours
- SMD3
- Périmouv'

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERS,
Le 20 mai 2026

Le Maire,
Par le Maire, l'Adjoint délégué

MAIRIE DE COULOUNIEIX-CHAMIERS (Dordogne)

Jean-Marc MATHIAS